



/ DOSSIER DE PRESSE / DOSSIER DE PRESSE /

97° CONGRÈS DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Du 24 au 27 novembre 2014

- Communiqué de presse (temps forts)
- Fiches de présentation des débats (cf. détail)
- Contacts et adresses utiles
- Fiche d'accréditation

En partenariat presse avec :







AMF Service de la Communication Marie-Hélène GALIN

Tél: 01 44 18 13 59 <u>marie-helene.galin@amf.asso.fr</u> <u>www.amf.asso.fr</u>

7

@I_amf

Thomas OBERLÉ

Tél: 01 44 18 51 91 thomas.oberle@amf.asso.fr





Paris, le 5 novembre 2014

/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

La force de la proximité

Le 97^{ème} Congrès des maires et présidents de communautés de France s'inscrit dans un contexte de crise économique et sociale qui accroît les attentes et les besoins des citoyens. Plus que jamais, le maire est le garant de la cohésion sociale et, la commune, l'échelon de proximité et de citoyenneté.

Mais, dans le même temps, les collectivités subissent une réduction sans précédent de leurs ressources financières, risquant de mettre en cause les services à la population et la capacité d'investissement du bloc communal. Face à ce choc financier, c'est l'action locale, au plus près des citoyens, qui est affaiblie, avec de réelles conséquences sur leurs conditions de vie.

En parallèle, les lois votées ou déposées sur la réforme territoriale changent la donne en matière d'organisation territoriale, mettant en question simultanément le nombre, la structure et les compétences de chaque niveau de collectivités.

L'objectif des débats et ateliers de ce Congrès est de donner, dans un contexte particulièrement chahuté et contraint, les clés de compréhension et des éléments de réponse aux élus locaux.

Les problématiques des débats en séance plénière :

• Environnement et climat : défis globaux, réponses locales (mardi 25 novembre)

Dans la perspective de la tenue prochaine de la conférence mondiale sur le climat à Paris en 2015, quelle est la force de l'action de proximité ? Quels sont les leviers d'intervention dont disposent les communes en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de gestion des déchets ? En quoi cette problématique d'intérêt général peut-elle être une source d'économies (préservation des finances publiques, lutte contre la précarité énergétique, développement du tissu économique local par la mise en place d'une économie circulaire) ? À partir de réponses concrètes (ex : gestion des déchets), il sera démontré que chaque commune, de métropole comme d'outre-mer, peut peser sur ces questions.

• Demain quelles communes, quelles intercommunalités ? (mercredi 26 novembre)

Alors que s'annonce une réforme territoriale de grande ampleur, quel est l'avenir des communes et des intercommunalités ? Communautés/métropoles et régions sont-elles les deux seuls échelons pertinents d'une nouvelle architecture territoriale ? Quelle nouvelle

redistribution des responsabilités économiques et sociales entre les collectivités mais aussi avec l'État, à quelle échelle et selon quelle organisation ? Comment prendre en compte la diversité du territoire national et notamment les espaces hors métropoles et grandes agglomérations ?

Dans un contexte de plus en plus contraint de maîtrise des dépenses publiques, comment organiser l'action publique de proximité -communes et intercommunalités- au regard notamment des objectifs d'efficacité des services publics et d'attractivité des territoires? Les communes nouvelles, issues d'un regroupement volontaire, sont-elles appelées à se développer fortement ?

• Les maires et les défis de la refondation de l'école : rythmes scolaires, numérique, socle commun... Avec quels moyens ? (mercredi 26 novembre)

La réforme des rythmes scolaires, généralisée à la rentrée 2014, soulève toujours de nombreuses difficultés tant en terme d'organisation que de financement. Quel peut en être le premier bilan ? Comment faciliter sa mise en place ? Quels financements pérennes y affecter ? Comment répondre à la crainte d'inégalités entre les territoires ?

Dans le même temps, d'autres volets de la refondation de l'école comme le numérique, le socle commun ou l'éducation prioritaire sont déjà engagés, et réclament l'action des communes et des EPCI. Quel doit être le contour de leur intervention ? Comment les maires seront-ils associés aux projets ? De quels moyens disposeront-ils pour assurer aux élèves des conditions de travail comparables ?

• 2014/2017 : moins 28 milliards d'euros pour les collectivités locales : quelles conséquences pour les entreprises et les ménages ? (jeudi 27 novembre)

Pourquoi le bloc local contribue-t-il plus que les autres à l'effort de réduction de la dette ? Quelles sont les modalités de cette baisse drastique des dotations de l'État ? Quelles sont ses incidences sur les budgets des collectivités locales ? Comment maintenir l'investissement public local, nécessaire à la croissance économique nationale dans ce contexte ? Comment préserver les services publics locaux ?

Enfin, les résultats d'une étude seront présentés au cours de ce congrès :

- Territoires et finances, une étude réalisée par l'AMF et La Banque Postale sur les tendances 2014 et perspectives 2015 des finances des communes et des intercommunalités 2014-2015.

Contacts Presse:

Marie-Hélène GALIN Tél. 01 44 18 13 59 marie-helene.galin@amf.asso.fr

Twitter : @I_amf

Thomas OBERLÉ Tél. 01 44 18 51 91 thomas.oberle@amf.asso.fr





TEMPS FORTS DU PROGRAMME

Mardi 25 novembre 2014

11h: INAUGURATION OFFICIELLE DU SALON DES MAIRES ET DES

COLLECTIVITES LOCALES PAR GERARD LARCHER, PRESIDENT DU

SENAT (accueil pavillon 3)

14h30 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE (Auditorium)

(Réservée aux congressistes)

Présentation du rapport financier par **Jean Launay**, trésorier général de l'AMF Présentation du rapport d'activité par **André Rossinot**, secrétaire général de l'AMF

15h30: DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE

Introduit par les interventions de **Jacques Pélissard**, président de l'AMF et **André Laignel**, 1^{er} vice-président délégué.

16h30 : SÉQUENCE ÉLECTORALE - Présentation du candidat à la présidence de l'AMF

Jeudi 27 novembre 2014

12h30 : BUFFET DES MAIRES offert par Le Groupe La Poste et La Banque Postale

14h30 à 16h (Auditorium) :

14h30: PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

INSTALLATION DU NOUVEAU BUREAU DE L'AMF par Jacques Pélissard

PRÉSENTATION DE LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE du 97e Congrès

SÉANCE SOLENNELLE DE CLÔTURE

Intervention d'Anne Hidalgo, maire de Paris

Intervention du président de l'AMF

Intervention de Manuel Valls, Premier ministre

16h00 : COCKTAIL DE CLÔTURE offert par le président et le bureau de l'AMF (place du

village)





FICHES DE PRÉSENTATION DES DÉBATS

SOMMAIRE

LUNDI 24 NOVEMBRE – Siège de l'AMF	
Rencontre des élus d'Outre-Mer	p. 9
MARDI 25 NOVEMBRE – Paris Parc des expositions	
• Environnement et climat : défis globaux, réponses locales	p. 11
MERCREDI 26 NOVEMBRE – Paris Parc des expositions	
• Demain : quelles communes, quelles intercommunalités ?	p. 13
Les services à la famille et aux personnes : réinventer de nouve	elles solidaritésp. 15
Prévention de la délinquance : comment agir ?	p. 17
• Les maires et les défis de la refondation de l'école : rythmes sonumérique, socle commun Avec quels moyens ?	colaires, p. 19
 Europe : la nouvelle voix des élus locaux 	p. 21
 Accessibilité : de nouvelles échéances pour les communes 	p. 23
JEUDI 27 NOVEMBRE – Paris Parc des expositions	
• 2014/2017 : moins 28 milliards d'euros pour les collectivités loc	cales : quelles
conséquences pour les entreprises et les ménages ?	p. 25
 Le numérique pour tous : infrastructures et usages 	p. 27
 Logement : comment simplifier et relancer la construction ? 	p. 29
• Séances plénières en auditorium	Débats en atelier
POINTS D'INFORMATION : (du 25 au 27 novembre) La fin des tarifs régulés de l'énergie – La	pp. 33-37 a mise en cause de la

POINTS D'INFORMATION		pp. 33-37
(du 25 au 27 novembre)	La fin des tarifs régulés de l'énergie - La mise en	cause de la
	responsabilité des élus locaux - Communes nouvelle	es : l'urgence
	d'agir - Urbanisme : les obligations de la loi ALUR -	· La mise en
	œuvre de la compétence de gestion des milieux aqua	atiques et de
	prévention des inondations	





LUNDI 24 NOVEMBRE / AUDITORIUM DE L'AMF DE 9H30 A 13H00

RENCONTRE DES ÉLUS D'OUTRE-MER

Réunion entre le Bureau exécutif de l'AMF, les présidents d'associations départementales, les maires et présidents de communauté des départements et collectivités d'Outre-Mer.

9h30: Introduction des débats par Jacques PÉLISSARD, président de l'Association des maires de France, en présence d'André LAIGNEL, premier vice-président, André ROSSINOT, secrétaire général, et Jean LAUNAY, trésorier général

09h45 : Intervention des présidents des associations départementales de maires

- Maurice BONTE, président de l'Association des maires de la Martinique ;
- Daniel FOUASSIN, président de l'Association des maires du département de La Réunion;
- Eric GAY, président de l'Association française des maires de Nouvelle-Calédonie ;
- Jean-Claude LOMBION, président de l'Association des maires de Guadeloupe ;
- Saïd Omar OILI, président de l'Association des maires de Mayotte ;
- David RICHE, président de l'Association des maires de Guyane ;
- **Cyril TETUANI**, président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française.

10h50 : Débats d'orientation générale avec les participants :

- Finances (conséquences des baisses des dotations de l'Etat)
- **Ecole** (en particulier l'application de la réforme des rythmes scolaires
- Problématiques spécifiques à chaque département et collectivité
- Renforcement du réseau entre l'AMF et les associations départementales d'Outre-Mer

12h30 : Intervention de Madame George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-Mer





MARDI 25 NOVEMBRE DE 10H00 A 12H30 DEBAT — AUDITORIUM

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT : DEFIS GLOBAUX, REPONSES LOCALES

Problématique

Premier représentant des citoyens, le maire est au centre de la dynamique territoriale. Son engagement pour la préservation de l'environnement est intrinsèque à sa mission d'intérêt général. C'est du maire et de son équipe que les habitants attendent des explications et des solutions concrètes. Ce débat s'intéressera au rôle d'ensemblier du maire et à sa capacité à entraîner les acteurs du territoire dans des comportements éco-responsables.

Depuis 20 ans, les communes et leurs groupements mènent des politiques « environnement et développement durable ». Elles informent, communiquent, sensibilisent, mobilisent les habitants. Ce travail patient a porté ses fruits, permettant à la France d'afficher des résultats plus qu'honorables parmi les pays européens.

S'il y a bien un domaine dans lequel la participation des habitants est essentielle, c'est celui du recyclage. Sans le geste citoyen des habitants, il n'y a rien à recycler. Toutefois, depuis quelques années, les acteurs du développement durable constatent un infléchissement des performances environnementales, qui progressent plus lentement, notamment dans les gestes de tri des déchets. Une analyse plus détaillée montre que si certains trient avec efficacité et ont des performances enviables, une partie de la population reste rétive et sa participation inexistante à l'effort commun contribue au plafonnement des résultats. Comment y remédier ?

Pour beaucoup d'habitants, par ailleurs, l'économie circulaire est une idée intéressante mais sa traduction concrète n'est pas très claire dans leur esprit. Or, il ne s'agit pas que d'un concept théorique : dans bien des domaines, il est possible d'organiser des boucles locales qui font des déchets des uns les ressources des autres. Deux exemples illustreront cette démarche : la production d'un broyat de cagettes et palettes pour alimenter un réseau de chaleur, mais aussi la production de vapeur et d'électricité à partir de la bagasse, déchet issu de l'extraction du sucre de canne.

Le débat s'achèvera par un message de mobilisation générale des maires et des présidents d'intercommunalités, de métropole et d'Outre-mer, un an avant la conférence mondiale sur le climat qui se tiendra à Paris, en rappelant qu'au-delà de leur action propre, ils ont la possibilité d'entrainer leurs concitoyens à s'engager dans la lutte contre le changement climatique, enjeu majeur pour le développement durable des territoires.

Débat co-présidé par :

- **Michel BOURGAIN**, maire de L'Île-Saint-Denis, vice-président de la communauté d'agglomération de Plaine Commune (93).
- Martial SADDIER, député-maire de Bonneville (74), vice-président de l'AMF, membre de la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale

1^{ère} séquence – Comment mobiliser des habitants qui ne trient pas leurs déchets ?

Nous savons peu de choses sur ces habitants qui ne veulent pas participer: comprennent-ils les messages habituellement utilisés? S'agit-il du refus d'un projet commun? Trouvent-ils les argumentaires non pertinents? Le même message pour tous est-il efficace ou faut-il l'adapter en fonction de différents types de population et de leurs préoccupations, au risque de le rendre moins

lisible ? Les intervenants essayeront de mettre en évidence les obstacles et de dégager les outils permettant de les franchir.

Avec l'intervention de :

- Pascal MOLINER, professeur de psychologie sociale à l'Université Paul-Valéry de Montpellier,
- Karine CLAIREAUX, sénateur-maire de Saint Pierre (Saint-Pierre et Miquelon),
- Roger LE GOFF, maire de Fouesnant (29),
- Eric BRAC DE LA PERRIÈRE, directeur général d'Eco-Emballages.

2^{ème} séquence – L'économie circulaire en action : des déchets à la production d'énergie

Pour beaucoup d'habitants, l'économie circulaire reste encore une idée intéressante mais dont la traduction concrète n'est pas très claire. A travers deux exemples de production d'énergie (la production d'un broyat de cagettes et palettes pour alimenter un réseau de chaleur, et la production de vapeur et d'électricité à partir de la bagasse, déchet de l'extraction du sucre de canne), les intervenants s'attacheront à illustrer comment l'économie circulaire peut devenir une réalité pour les habitants d'un territoire, en contribuant à leur assurer une partie de leurs besoins d'énergie.

Avec les interventions de :

- Gérard MIQUEL, sénateur du Lot, maire de Saint-Circq Lapopie (46),
- Jacques PETRY, président directeur général d'Albioma.

3^{ème} séquence – Appel à la mobilisation des maires pour la lutte contre le changement climatique par Nicolas HULOT, envoyé spécial du Président de la République

A l'heure du débat parlementaire autour de la loi relative la transition énergétique pour la croissance verte, le thème sera élargi par un appel à la mobilisation générale des maires, un an avant la conférence mondiale sur le climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015. Il s'agira de montrer aux élus qu'ils doivent continuer sur la voie du développement durable, en rappelant qu'au-delà des compétences opérationnelles, leur implication est essentielle pour créer l'effet d'entraînement nécessaire à l'engagement de la population. Nicolas Hulot évoquera ainsi les enjeux de l'action locale en matière d'environnement et de changement climatique dans la perspective de la COP21.

Avec la participation de Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie





MERCREDI 26 NOVEMBRE DE 9H30 A 12H30 DEBAT – AUDITORIUM

DEMAIN: QUELLES COMMUNES? QUELLES INTERCOMMUNALITES?

Problématique

Alors que s'annonce une réforme territoriale de grande ampleur touchant à la fois l'architecture territoriale (fusion de certaines régions, mutation des conseils généraux, ...) et l'organisation des politiques publiques (renforcement des attributions et de la planification régionale, dévitalisation ou renforcement des compétences des départements ...), il s'agira de débattre des nombreuses questions qui se posent et d'abord celle de savoir si les axes envisagés répondent aux besoins des populations.

Communautés/métropoles et régions sont-elles les deux seuls échelons pertinents d'une nouvelle architecture territoriale? Quelle nouvelle redistribution des responsabilités économiques et sociales entre les collectivités mais aussi avec l'État, à quelle échelle et selon quelle organisation? Comment prendre en compte la diversité du territoire national et notamment les espaces hors métropoles et grandes agglomérations? Dans un contexte de plus en plus contraint de maîtrise des dépenses publiques, comment organiser l'action publique de proximité — dans les communes et intercommunalités — au regard notamment des objectifs d'efficacité des services publics et d'attractivité des territoires? Les communes nouvelles, issues d'un regroupement volontaire, sont-elles appelées à se développer fortement?

Débat co-présidé par :

- Jacques PÉLISSARD, maire de Lons-le-Saunier (39), président de l'AMF,
- André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), premier vice-président délégué de l'AMF.

Intervention de Gérard LARCHER, président du Sénat

1^{ère} séquence – Nouvel équilibre des territoires : quel rôle et quelle place pour les communes et les intercommunalités ?

Alors que s'achèvera la discussion sur le projet de loi portant sur une nouvelle carte des régions et à la veille du débat au Parlement du projet dit « NOTRe » qui réorganise les compétences des différents échelons, cette première table-ronde portera sur les nouvelles relations entre le bloc communal, les départements et les régions mais aussi le rôle de l'Etat. Quelle nouvelle organisation des territoires, des politiques publiques et des moyens ?

Avec l'intervention de :

- Alain COTTALORDA, président du conseil général de l'Isère (38),
- **Jacqueline GOURAULT,** vice-présidente du Sénat, sénatrice de Loir-et-Cher (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- Laurent HÉNARD, maire de Nancy (54),
- Gilles LEPROUST, maire d'Allonnes (72),
- Alain ROUSSET, président du conseil régional d'Aquitaine (33).
- **Laurent WAUQUIEZ**, député-maire du Puy-en-Velay (43), président de l'Association nationale des élus de la Montagne (sous réserve)

2^{ème} séquence – Demain, quelle organisation des communes et des intercommunalités ?

Il sera question lors de cette seconde table ronde de s'interroger sur les principes d'une nouvelle carte intercommunale (seuil de 20 000 habitants, autres critères de densité et de distance ...), l'évolution des compétences et du rôle des communautés dans un paysage institutionnel mouvant ainsi que celle de leur gouvernance (suffrage supra-communal, maintien du scrutin universel direct existant, problématique des métropoles ...). Dans ce contexte, les communes nouvelles, issues d'un regroupement volontaire, sont-elles appelées à se développer fortement ?

Avec l'intervention de :

- **Philippe CHALOPIN**, maire de la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou (49), président de la communauté de communes du Pays de Baugé (49),
- **Georges CRISTIANI,** maire de Mimet (13), président de l'Union des maires des Bouches-du-Rhône,
- **Jacqueline GOURAULT,** vice-présidente du Sénat, sénatrice de Loir-et-Cher (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF,
- **Corinne HOURCADE-HATTE**, maire de Bellac et présidente de la communauté de communes du Haut-Limousin (87),
- Alain RICHARD, sénateur-maire de Saint-Ouen-L'Aumône (95).

Avec la participation de Marylise LEBRANCHU, ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique





MERCREDI 26 NOVEMBRE 2013 DE 09H30 A 11H30 ATELIER – SALLE 600

LES SERVICES A LA FAMILLE ET AUX PERSONNES : REINVENTER DE NOUVELLES SOLIDARITES

Problématique

Comment, avec des moyens financiers en diminution, les communes et les intercommunalités vontelles pouvoir répondre aux besoins croissants des familles et des personnes (petite enfance, vieillissement de la population...)? Quelles évolutions mettre en œuvre en matière de réglementation et de normalisation ? Comment renforcer et équilibrer les partenariats ? Faut-il redimensionner les services proposés ?

Atelier co-animé par :

- Guy-Michel CHAUVEAU, député-maire de La Flèche (72)
- Elisabeth LAITHIER, adjointe au maire de Nancy (54), présidente du groupe de travail « petite enfance » de l'AMF

Avec l'intervention de :

- Daniel LENOIR, directeur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (ou son représentant)
- Gauthier CARON-THIBAULT, conseiller du directeur de l'Action Sociale Nationale, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)
- un retour d'expérience d'une commune menant une action innovante en faveur de l'accueil des jeunes enfants
- un retour d'expérience d'une commune menant une politique globale en faveur de la prévention de la perte d'autonomie

1ère séquence - Accueil du jeune enfant

Cette année encore, les objectifs de création de places d'accueil du jeune enfant, notamment en EAJE, ne seront pas atteints. La forte augmentation des coûts depuis 10 ans, tant en investissement qu'en fonctionnement, pèse sur le développement des projets, comme l'infléchissement de la demande de garde par les familles. Quelles sont les évolutions nécessaires de la réglementation et du financement pour que les communes et les intercommunalités, confrontées à une baisse de leurs ressources, confortent et développent, directement ou au travers d'actions partenariales, les places d'accueil répondant au plus près aux besoins des familles ?

2^{ème} séquence - Prévention de la perte d'autonomie

Quelles sont les actions développées par les maires pour anticiper et prévenir la perte d'autonomie des personnes vieillissantes résidant sur leur commune ? Comment inscrire les politiques en faveur des personnes âgées (services d'aide à domicile, logement, mobilité...) dans une démarche globale permettant à ces personnes de continuer à vivre normalement au sein de leur commune le plus longtemps possible et de s'y sentir intégrées ?

Avec la participation de Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie





MERCREDI 26 NOVEMBRE DE 9H30 A 11H30 ATELIER – SALLE 400

PREVENTION DE LA DELINQUANCE : COMMENT AGIR ?

Problématique

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a attribué au maire le rôle de pivot en la matière. Au confluent des acteurs administratifs, judiciaires et associatifs, il anime sur le territoire de sa commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre.

Garantir une cohérence dans les actions menées localement suppose un étroit partenariat entre les différents acteurs de la prévention de la délinquance et une connaissance précise des outils à la disposition des maires ainsi que des attentes et des capacités des partenaires.

Atelier co-animé par :

- Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux (92),
- Jean-Louis MIVEL, maire de Cluses (74).

Avec l'intervention de :

- un procureur de la République,
- un représentant de la Police nationale,
- un représentant de la Gendarmerie nationale.
- un directeur académique des services de l'Éducation nationale.

1ère séquence – La contribution des services de l'État à la politique de prévention de la délinquance menée par les élus locaux

Quelle est la perception des services de l'État sur la politique de prévention de la délinquance menée dans les territoires ? Quels sont les moyens et outils qui peuvent être développés conjointement entre les élus locaux et les services étatiques (intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries, vidéoprotection, TIG) ? Quelles sont les pistes d'évolution ?

Focus : Suite à la loi sur la réforme pénale du 15 août 2014, l'octroi du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) est conditionné à la mise en œuvre par les collectivités de TIG ou d'actions de prévention de la récidive. Comment mieux accompagner les communes et intercommunalités dans la mise en œuvre d'un tel dispositif ?

2^{ème} séquence – La mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance par les élus

Pour mener à bien ses actions, le maire et le président de communauté peuvent mettre en place une structure partenariale, à savoir le CLSPD et le CISPD. (Le CLSPD est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants). Quel est l'intérêt d'une telle instance ? Comment être efficace et opérationnel avec la multitude des acteurs ? CLSPD et CISPD, quelle complémentarité entre ces deux structures ?

Les élus locaux disposent également d'outils de prévention propres qu'ils peuvent mettre en œuvre (rappel à l'ordre, transaction, police municipale).





MERCREDI 26 NOVEMBRE DE 14H30 A 17H30 DEBAT – AUDITORIUM

LES MAIRES ET LES DEFIS DE LA REFONDATION DE L'ECOLE : RYTHMES SCOLAIRES, NUMERIQUE, SOCLE COMMUN... AVEC QUELS MOYENS ?

Problématique

La réforme des rythmes scolaires, généralisée à la rentrée 2014, soulève toujours de nombreuses difficultés tant en terme d'organisation que de financement. Quel bilan d'étape peut-on tirer ? Comment faciliter la mise en place de cette réforme ? Quel est l'avenir du fonds d'amorçage et des aides de la CNAF? Comment répondre à la crainte d'inégalités entre les territoires ?

Dans le même temps, d'autres volets de la refondation de l'école comme le numérique, le socle commun ou l'éducation prioritaire sont déjà engagés, et réclament l'action des communes et des EPCI. Quel doit être le contour de leur intervention ? Comment les maires et les présidents d'EPCI seront-ils associés aux projets ? De quels moyens disposeront-ils pour assurer aux élèves sur tous les territoires des conditions de travail comparables ?

Débat co-animé par :

- Pierre-Alain ROIRON, maire de Langeais (37), président de la commission Éducation de l'AMF.
- Annie GENEVARD, députée-maire de Morteau (25), rapporteure de la commission Éducation de l'AMF.

1ère séquence – Point d'étape sur la réforme des rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014, l'ensemble des 23 300 communes disposant d'une école publique est amené à prendre en charge, selon les moyens dont elles disposent, trois nouvelles heures périscolaires (Tap/Nap), dans le cadre du décret Peillon du 24 janvier 2013 (87,2% des communes) ou du décret Hamon du 7 mai 2014 (12,8% des communes).

Quel enseignement tirer auprès des communes engagées dans la réforme depuis 2013? Quels modes d'organisation des Tap/Nap sont retenus par les communes qui mettent en œuvre la réforme en 2014? Quelles sont les difficultés persistantes? La possibilité pour les communes de regrouper les Tap/Nap sur un après-midi constitue-t-elle une solution plus avantageuse, dans l'intérêt de l'enfant? Quel est le coût de la réforme pour les communes et leurs groupements?

Pour faire face aux problèmes d'organisation et de recrutement auxquels sont confrontées les communes et leurs groupements, quelles réponses apportent l'Etat et la CNAF aux besoins de financements durables d'une telle réforme ? Quelles nouvelles souplesses sont prévues par le ministère en charge de la jeunesse et des sports s'agissant des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés?

Avec la participation de :

- **Jean-Luc TILLARD**, maire de Beaumetz-les-Loges (62), commune appliquant la réforme depuis la rentrée 2014 dans le cadre du décret Hamon du 7 mai 2014,
- Un maire d'une commune appliquant la réforme depuis la rentrée 2013 dans le cadre du décret Peillon du 24 janvier 2013,
- Un représentant de la DGJS,
- Un représentant de la CNAF.

2^{ème} séquence – Les autres enjeux de la refondation de l'école (école numérique, carte scolaire, socle commun...)

Outre la réforme des rythmes scolaires, d'autres enjeux de la refondation de l'école ont été exposés dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en particulier l'établissement du socle commun (liaison entre l'école élémentaire et le collège), la carte scolaire (notamment la relance de l'inscription des enfants de moins de trois ans et le dispositif plus de maîtres que de classes), la refonte de l'éducation prioritaire ainsi que l'important chantier du numérique à l'école.

Ces enjeux posent la question du rôle que doivent jouer les communes et leurs groupements, et des moyens que ces derniers pourront déployer. Quel partenariat loyal avec l'Éducation nationale?

En particulier sur le numérique, les maires et président d'EPCI ont besoin d'une visibilité claire sur la feuille de route envisagée par l'Éducation nationale pour s'engager dans un tel chantier. Or quelle pédagogie numérique souhaite promouvoir l'Education nationale? Quelle articulation avec les usages non scolaires (ENT, périscolaire...)? La réponse à ces questions est primordiale pour définir, en concertation avec les élus dans le cadre d'une gouvernance partagée, les mesures nécessaires en termes d'infrastructures, d'équipements et d'usages.

Avec la participation de :

- Christian MONTIN, maire de Marcolès (15)
- Jean-Marc MERRIAUX, directeur général du réseau CANOPE (sous réserve)
- Joël BOISSIÈRE, co-auteur d'un ouvrage Le numérique, une chance pour l'école (sous réserve)
- Un maire d'une commune impliquée sur le numérique,

Avec la participation de Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale.





MERCREDI 26 NOVEMBRE DE 15H30 A 17H00 ATELIER – SALLE 600

EUROPE: LA NOUVELLE VOIX DES ELUS LOCAUX

Problématique

Les politiques européennes ont des conséquences très importantes sur les compétences des élus locaux et pourtant ce sujet paraît parfois très loin de leurs préoccupations. Les collectivités peinent à être acteurs des politiques européennes.

Comment faire pour rapprocher les élus locaux de l'Europe ? Comment porter leur voix à Bruxelles ?

Les intervenants devront répondre aux questions suivantes, chacun avec le prisme de l'institution qu'il représente :

- quels sont les enjeux européens qui touchent les élus locaux / leurs compétences / leurs territoires ?
- qui sont les acteurs des politiques européennes et comment se construisent les décisions européennes ?
- comment les élus locaux peuvent-ils faire entendre leur voix lorsque des décisions prises à Bruxelles les concernent ?
- comment les élus locaux peuvent rapprocher l'Europe des citoyens ?

Atelier co-animé par :

- Agnès LE BRUN, maire de Morlaix (29), rapporteur de la commission Europe de l'AMF,
- Christophe ROUILLON, maire de Coulaines (72), président de la commission Europe de l'AMF.

1^{ère} séguence – Les relais des élus locaux à Bruxelles

Les députés européens et le Comité des régions sont des relais importants des élus locaux à Bruxelles. Parce que 70% de la législation communautaire a un impact direct sur le niveau régional et local, il est important de connaître ces relais.

Avec l'intervention de :

- Michel LEBRUN, président du Comité des Régions de l'Union européenne,
- Agnès LE BRUN, maire de Morlaix (29), rapporteur de la commission Europe de l'AMF.

2^{ème} séquence – La France dans les décisions européennes : les relais nationaux des élus français

Avec l'intervention de :

- Danielle AUROI, présidente de la commission Affaires européennes à l'Assemblée nationale,
- Harlem DÉSIR, secrétaire d'État aux Affaires européennes.

Avec la participation de Pierre MOSCOVICI, commissaire européen aux Affaires économiques.





MERCREDI 26 NOVEMBRE DE 14H30 A 16H00 ATELIER – SALLE 400

ACCESSIBILITE: DE NOUVELLES ECHEANCES POUR LES COMMUNES

Problématique

La loi de 2005 relatif au handicap a fixé à 2015 l'accessibilité des bâtiments, des transports et de l'espace public. Les échéances ne seront pas tenues. De nouvelles dispositions législatives et règlementaires ont été adoptées pour continuer ou engager les travaux et permettre à tous, handicapés, personnes âgées ou à mobilité réduite, de mieux vivre dans la cité.

Comment, dans un contexte financier actuel et futur difficile, mettre en œuvre le nouveau dispositif fondé sur des Agendas d'accessibilité programmée obligatoires (Ad'AP) ?

Atelier co-animé par :

- Nathalie NIESON, député-maire de Bourg-de-Péage (26), co-présidente du groupe de travail Accessibilité de l'AMF;
- Élisabeth LAMURE, sénateur-maire de Gleizé (69), co-présidente du groupe de travail Accessibilité de l'AMF.

Le rôle des communes dans les actions de mise en accessibilité

Depuis la loi de 2005, les communes ont réalisé de nombreux travaux pour rendre plus accessibles leurs bâtiments ouverts au public et leurs infrastructures de transports. Des maires et présidents de communautés en témoigneront et de bonnes pratiques seront présentées. Mais il reste encore de nombreux travaux à réaliser qui le seront dans le cadre d'une nouvelle réglementation, issue de deux ans de concertation sur la base du rapport « réussir 2015 » de Claire-Lise CAMPION.

L'atelier permettra ainsi de présenter le dispositif d'Ad'AP. Comment le mettre en place, avec quels moyens financiers et quels outils ? Sur quelle ingénierie s'appuyer ? Quel rôle administratif également pour la commune, et pour quelle catégorie d'Ad'AP, en tant que quichet unique ?

Avec l'intervention de :

- Marie PROST-COLLETA, déléguée ministérielle à l'Accessibilité ;
- Claire-Lise CAMPION, sénateur de l'Essonne, auteur du rapport « Réussir 2015 » ;
- Un représentant de la commune de Montigny en Cambrésis (59) ;
- Un représentant de la communauté d'agglomération de Brive La Gaillarde (19);
- Un représentant du Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA);
- Un représentant d'AGIR pour le transport.

Avec la participation de Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.





JEUDI 27 NOVEMBRE DE 9H30 A 12H30 DEBAT – AUDITORIUM

2014/2017: 28 MILLIARDS D'EUROS EN MOINS POUR LES COLLECTIVITES LOCALES: QUELLES CONSEQUENCES POUR LES ENTREPRISES ET LES MENAGES?

Problématique

Les collectivités territoriales sont appelées à prendre part à l'effort de redressement des comptes publics. Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit leur réduction à hauteur d'environ 3,67 milliards d'euros. Pourquoi le bloc local contribue-t-il plus que les autres à l'effort de réduction de la dette ? Quelles sont les modalités de cette baisse drastique des dotations de l'État ? Quelles sont ses incidences sur les budgets des collectivités locales ? Comment maintenir l'investissement public local, nécessaire à la croissance économique nationale, dans ce contexte ? Comment préserver les services publics locaux ?

Débat co-présidé par :

- **Jacques PÉLISSARD**, maire de Lons-le-Saunier (39), président de la communauté d'agglomération de Lons-le-Saunier, président de l'AMF,
- André LAIGNEL, maire d'Issoudun (36), président du Comité des finances locales, premier vice-président délégué de l'AMF.

Avec l'introduction de

• **Michel BOUVIER**, professeur des universités en Finances publiques et fiscalité à Paris 1 Panthéon-Sorbonne, fondateur et président de l'Association pour la Fondation internationale de finances publiques, directeur de la Revue française de finances publiques.

Avec l'intervention de :

- Anne HIDALGO, maire de Paris (75),
- Antoine HOMÉ, maire de Wittenheim (68), rapporteur de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- Alain JUPPÉ, maire de Bordeaux, président de la Communauté urbaine de Bordeaux (33),
- Philippe LAURENT, maire de Sceaux (92), président de la commission Finances et fiscalité locales de l'AMF,
- Pierre-René LEMAS, directeur général de la Caisse des Dépôts (CDC),

1ère séquence – Les contraintes pesant sur les finances du bloc communal

Cette première partie du débat sera consacrée à l'état des lieux et aux conséquences chiffrées de la baisse des dotations. Les intervenants témoigneront des difficultés rencontrées, des baisses déjà enregistrées dans l'établissement de leurs budgets, certains allant même jusqu'à devoir renoncer à certains projets.

Seront présentés quelques exemples concrets tant en dépenses de fonctionnement (services à la population) qu'en dépenses d'investissement (ex : annulation de projets). Les intervenants pourront s'appuyer sur l'étude prospective « Territoires et finances », réalisée par l'AMF et La Banque Postale.

2^{ème} séquence – Les enjeux de l'investissement local pour le développement des territoires

Cette deuxième séquence est consacrée aux propositions et solutions envisagées par les élus locaux pour préserver les services publics ainsi que l'investissement et la croissance.

Comment le bloc communal va-t-il pouvoir continuer à accompagner la croissance ? Comment assurer le service aux usagers, notamment pour les plus démunis ? De quels moyens disposent les élus locaux pour agir sur le niveau de leurs dépenses ? Quelles sont les solutions innovantes à mettre en œuvre ?





JEUDI 27 NOVEMBRE DE 9H30 A 12H30 ATELIER – SALLE 600

LE NUMERIQUE POUR TOUS : INFRASTRUCTURES ET USAGES

Problématique

Le numérique porte en son sein de nombreuses promesses de développement. Suscitant de fortes attentes de la part de la population, le déploiement des usages du numérique constituent des enjeux majeurs pour les élus en termes de gestion et de services, dans un contexte de baisse drastique des concours de l'État aux communes et communautés. Par ailleurs, le développement des services est très largement tributaire du déploiement des infrastructures. Dans un contexte de crise économique durable et de réforme territoriale, quel avenir pour le Plan France Très Haut Débit ? Quelles nouvelles voies pour assurer un soutien pérenne des projets des collectivités ? Comment utiliser cet outil pour développer des services aux usagers, réaliser des économies voire penser la ville de demain ?

Atelier co-animé par :

- Nicolas BONNEAU, maire de la Chapelle-Saint-Mesmin (45),
- **Gérard LIOT**, maire d'Aussac-Vadalle (16).

Avec l'intervention de :

- Xavier ARGENTON, maire de Parthenay (79),
- Viviane ARTIGALAS, maire d'Arrens-Marsous, présidente de l'Association des maires des Hautes Pyrénées (65),
- Julien DIDRY, maire de Bras-sur-Meuse (55),
- **Jean-Christophe ELINEAU**, conseiller municipal de Brocas-les-Forges (40) en charge du numérique et de l'innovation,
- Gilles QUINQUENEL, maire d'Hébécrevon, président de Manche numérique (50),
- Antoine DARODES, directeur de la Mission France Très haut-débit,
- Jean DEYDIER, directeur de l'association Emmaüs Connect,
- Sophie NERBONNE, directrice de la conformité, CNIL.

1ère séquence – L'appropriation du numérique dans les territoires

A l'heure de la dématérialisation des relations avec l'État et les citoyens, comment les élus s'approprient-ils cette nouvelle culture? Comment les sensibiliser à l'intérêt de ces nouveaux outils mais aussi aux risques qu'ils engendrent? Plus largement, quels bénéfices les territoires peuvent-ils attendre du numérique? Renforcer leur attractivité? Maintenir des services menacés? Améliorer le service rendu au citoyen? Comment éviter l'exclusion de populations plus fragiles et moins familières de ces nouveaux usages?

2ème séquence – L'accès de tous au haut et très haut débit fixe et mobile

Dans un contexte incertain, baisse des dotations, restructuration du secteur des télécoms, réforme territoriale, est-on encore en mesure d'atteindre les objectifs, fixés par le gouvernement, de couvrir en très haut débit 50 % du territoire en 2017 et 100 % du territoire en 2022 ? Où en est-on de la couverture mobile en métropole et en outre-mer ?

Avec la participation attendue d'Axelle LEMAIRE, secrétaire d'État chargée du numérique.





JEUDI 27 NOVEMBRE DE 9H30 A 11H15 ATELIER – SALLE 400

LOGEMENT: COMMENT SIMPLIFIER ET RELANCER LA CONSTRUCTION?

Problématique

Les communes et les intercommunalités sont au cœur des politiques de l'habitat et du logement social. Comment les maires et les présidents d'EPCI peuvent-ils contribuer à une relance de la construction et de la rénovation de logements, alors qu'un grand nombre de ménages, dans leur diversité et bien au-delà des seuls territoires urbains en « tension », sont confrontés à des difficultés d'accès au logement ?

Ils disposent à cet effet des compétences et des outils susceptibles de favoriser la production de logements, au travers de la planification et de la maîtrise du foncier notamment. Outre les récentes mesures de simplification des normes et des règles, ils pourront aussi désormais s'appuyer sur le dispositif spécifique en matière de logement intermédiaire et sur le développement des prêts à l'accession à la propriété, pour impulser la relance attendue dès lors que celle-ci reposera davantage sur la confiance que sur la contrainte vis-à-vis des élus et des autres acteurs locaux.

Atelier animé par :

- Annie GUILLEMOT, sénatrice-maire de Bron (69), présidente de la commission Villes et territoires urbains de l'AMF,
- Pierre JARLIER, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de la commission Urbanisme de l'AMF.

Avec l'intervention de :

- Bernard HAESEBROECK, maire d'Armentières et vice-président de Lille Métropole (59),
- Philippe PEMEZEC, maire du Plessis-Robinson (92),
- André YCHE, président du directoire du Groupe SNI,
- Jean-Louis DUMONT, président de l'USH,
- Laurent GIROMETTI, directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, MEDE (sous réserve),
- Thierry REPENTIN, président de la Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF).

1^{ère} séquence – Les outils de mobilisation du foncier et leur utilisation par les collectivités locales

En matière de planification et de fiscalité, les communes, communautés et métropoles disposent d'une palette large et diversifiée d'outils pour favoriser la construction. Or il apparaît que ces dispositifs sont peu utilisés par les élus locaux. Quelles en sont les raisons ? Comment mobiliser davantage ces outils afin de libérer des terrains, voire de densifier certains secteurs ? Dans cet objectif, quel peut être l'apport d'une cession à moindre coût du foncier de l'État ? Comment encourager les maires bâtisseurs ?

2ème séquence – Une offre de logements à diversifier

L'accès au logement est aujourd'hui caractérisé dans de nombreux territoires par une inadéquation entre la demande des populations et l'offre locale. De quels moyens disposent les collectivités locales pour favoriser une plus grande diversité de logements (accession sociale à la propriété, mixité sociale dans les quartiers ANRU, etc.) ? En particulier, quel type de logements sociaux et combien faut-il en construire aujourd'hui au regard des besoins de la population ? Comment développer le logement intermédiaire dans les zones en tension ?

Avec les participations de Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et de Patrick KANNER, ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports





POINTS INFO

Mercredi 26 novembre

La mise en cause de la responsabilité des élus locaux 11h-12h30 - Salle 600	p. 33
La fin des tarifs régulés de l'énergie 11h30-12h30 - Salle 400	p. 34
Communes nouvelles, l'urgence d'agir 14h-15h30 - Salle 600	р. 35
Urbanisme : les obligations de la loi ALUR 16h15-17h30 – salle 400	р. 36
Jeudi 27 novembre	
La mise en œuvre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations 11h30-12h30 – salle 400	p. 37





LA MISE EN CAUSE DE LA RESPONSABILITE DES ELUS LOCAUX

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2013 DE 11H30 À 12H30 POINT INFO – SALLE 600

Présentation:

La responsabilité pénale du maire peut être mise en jeu pour des faits survenus à l'occasion de l'exercice de son mandat : il peut s'agir d'actes intentionnels (manquements aux devoirs de probité) qu'il a commis dans l'exercice de ses fonctions ou d'infractions non intentionnelles commises dans de nombreux cas d'imprudence ou de négligence, à l'occasion notamment de la mise en œuvre de ses pouvoirs de police.

La connaissance par les élus de ces actes intentionnels relatifs principalement aux manquements aux devoirs de probité est aujourd'hui indispensable, la condamnation de ces faits s'inscrivant aujourd'hui dans un contexte législatif, réglementaire et judiciaire de promotion de la transparence de la vie publique plus exigeant (cf. loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui prévoit notamment une obligation d'abstention des élus en cas de conflits d'intérêts).

Ainsi, pendant toute la durée du mandat, la menace pénale constitue-t-elle un paramètre à intégrer au quotidien, et une bonne information sur les risques en la matière doit permettre de les prévenir.

Intervenants pressentis:

- Marie-Françoise BRULE, du Service central de prévention de la corruption,
- Gilles DELEPAU, assureur, GROUPAMA.





LA FIN DES TARIFS REGLEMENTES DE L'ENERGIE

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2013 DE 11H30 À 12H30 POINT INFO – SALLE 400

Présentation:

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie conformément au droit européen se poursuit avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité et de gaz. (Dates précisées à l'article 25 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation)

Deux dates sont à retenir :

- Pour le gaz naturel, la disparition des tarifs réglementés de vente concerne les consommateurs non domestiques dont la consommation est supérieure à 30 000 kWh de gaz naturel par an.
 À compter du 1^{er} janvier 2015, la suppression des TRV sera effective pour les personnes publiques consommant plus de 200 KWh par an ;
- Pour l'électricité, la suppression des tarifs réglementés de vente concerne les collectivités dont les consommations supérieures à 36 kilovoltampères (kVA) par an.
 À compter du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales disposant toujours de contrats au tarif réglementé devront donc souscrire une offre de marché pour les sites raccordés à une puissance supérieure à 36 kVa.

Les collectivités sont concernées si elles sont toujours titulaires de contrats de fourniture d'énergie au tarif régulé. En effet, la suppression programmée des tarifs entrainera, aux dates précisées, la résiliation automatique des contrats existants. Afin d'éviter d'éventuelles ruptures de fournitures, elles doivent anticiper les délais et organiser dès aujourd'hui la mise en concurrence des fournisseurs pour souscrire leurs nouveaux contrats en offre de marché dans le respect du code des marchés publics.

Néanmoins, vu la proximité de l'échéance de la fin des tarifs réglementés de gaz naturel, les collectivités locales dont le niveau de consommation de gaz naturel est supérieur à 200 000 kWh par an qui n'auraient pas conclu à temps un nouveau marché, peuvent bénéficier d'un dispositif transitoire de 6 mois avec leur fournisseur initial pour éviter la rupture de fourniture de gaz en période hivernale.

Pour la passation des marchés de fourniture d'énergie, plusieurs possibilités s'offrent à elles : acheter seules, acheter grouper ou faire appel à une centrale d'achat.

Intervenants:

- Christophe LEININGER, Directeur du développement des marchés à la Commission de régulation de l'énergie (CRE),
- un représentant de la DGEC.





COMMUNES NOUVELLES, L'URGENCE D'AGIR

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014 DE 14H00 À 15H30 POINT INFO – SALLE 600

Présentation:

La proposition de loi "Pélissard", au titre de l'AMF, relative à "l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes" a été examinée en séance publique à l'Assemblée nationale, le 31 octobre 2014, avec le soutien du gouvernement.

Ce dispositif permet de consolider, d'améliorer et de rendre plus attractif le dispositif de commune nouvelle dans un contexte de nécessaire rationalisation de l'organisation territoriale française. Pour l'AMF, il semblait, en effet, essentiel de donner une impulsion, dès le début de ce mandat, à la création de communes plus fortes et d'aider les collectivités qui le souhaitent à se regrouper, sur la base du volontariat, pour renforcer leurs moyens, mutualiser leurs compétences et leurs ressources dans une démarche d'optimisation de leur action de proximité et de maîtrise des dépenses.

Ce dispositif particulièrement intéressant peut correspondre à plusieurs situations :

- le regroupement de communes de petite taille (plus de 31 000 communes ont moins de 2 000 habitants).
- la constitution de centralité (autour de bourgs-centres ou de petites villes), et la réduction des fractures périurbaines,
- l'aboutissement de l'intégration intercommunale...

Plus de cinquante « territoires », regroupant des centaines de communes sur l'ensemble de la France s'engagent d'ores et déjà dans ce dispositif qui leur permet de s'adapter et de se regrouper avec d'autres pour mieux assumer, en solidarité, ce qu'elles ne peuvent pas faire seules.

Ce Point info permettra de présenter le dispositif des communes nouvelles.

Animé par :

• **Jacqueline GOURAULT**, sénatrice du Loir-et-Cher (41), présidente de la commission Intercommunalité de l'AMF.

Intervenants:

- **Philippe CHALOPIN**, maire de la commune nouvelle de Baugé-en-Anjou, président de la communauté de communes du Canton de Baugé (49),
- **Michel MERCIER,** sénateur-maire de la commune nouvelle de Thizy-les-Bourgs, président de la communauté de communes de l'Ouest Rhodanien (69).





URBANISME: LES OBLIGATIONS DE LA LOI ALUR

MERCREDI 26 NOVEMBRE 2014 DE 16H15 A 17H30 POINT INFO – SALLE 400

Dans le contexte de la loi ALUR et des nombreuses évolutions qu'elle engendre en matière d'urbanisme règlementaire (SCoT, PLUi, fin des POS, espaces agricoles...), ce temps d'échanges sera dédié aux interrogations que les élus peuvent se poser compte tenu de leurs nouvelles obligations. Sera également évoquée la disposition diminuant drastiquement la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme et les besoins d'une réorganisation locale en ce domaine.

Animé par :

• **Pierre DUCOUT,** maire de Cestas, président de la communauté de communes Jalle-Eau Bourde (33), co-rapporteur de la commission Urbanisme de l'AMF.

Intervenant:

• **Dominique PETIGAS-HUET**, chef de bureau de la planification urbaine et rurale et du cadre de vie, DGALN, DHUP, ministère du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.





LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS

JEUDI 27 NOVEMBRE 2014 DE 11H30 A 12h30 POINT INFO – SALLE 400

Présentation

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a créé une nouvelle compétence : « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Cette compétence obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2016 sera exercée par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, avec la possibilité de la transférer ou la déléguer à des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et des établissements publics territoriaux de bassins (EPTB), syndicats de rivière.

Les EPCI pourront instaurer une « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ».

Ce point d'information aura pour objectif de faire un état des lieux concret de la mise en œuvre de la compétence et des évolutions de l'organisation des structures actuelles. Il s'agira plus particulièrement d'expliciter les décrets d'application concernant l'organisation de la compétence ainsi que les nouvelles obligations des élus locaux sur la gestion des digues.

Le point info abordera les priorités retenues par l'État en la matière, les questions de financement, le contenu des missions associées à la compétence, l'articulation entre les différents acteurs et le transfert aux collectivités territoriales des ouvrages de protection et des obligations qui en découlent.

Intervenants:

- **Virginie DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ**, sous-directrice de l'action territoriale, direction de l'eau et de la biodiversité, MEDE,
- **Marie-France BEAUFILS**, sénatrice-maire de Saint-Pierre-des-Corps, vice-présidente de la communauté d'agglomération de Tours Plus (37), présidente du Centre européen de prévention du risque inondation (CEPRI).
- **Noël FAUCHER**, maire de Noirmoutier-en-l'Île, président de la communauté de communes de l'Île de Noirmoutier (85), co-président du groupe de travail littoral de l'Association des maires de France.





CONTACTS ET ADRESSES UTILES

> Accréditation nécessaire : en salle de presse (Pavillon 4 du Parc des expositions

de la Porte de Versailles), après le 19 novembre 2014

≻ Contact presse : Marie-Hélène GALIN

Tél: 01 44 18 13 59 Fax: 01 44 18 14 38

marie-helene.galin@amf.asso.fr

Thomas OBERLÉ

Tél: 01 44 18 51 91 Fax: 01 44 18 14 38

thomas.oberle@amf.asso.fr

> Accès : Pavillon 4

➤ <u>Horaires</u>: 9h00 à 18h30

> <u>Transports</u>: Métro Porte de Versailles (ligne 12)

Lignes de bus n° 80 Tramway (ligne 3)

Parking C de Paris-Expo